



Bâle, 25.07.2019

Nouveaux frais de gestion pour la demande de crédits

Mesdames et Messieurs, chers membres de la SSMI

La SSMI reçoit quotidiennement des demandes de crédit pour divers formations continues. Au cours des années passées, le nombre de demande de crédits a fortement augmenté, c'est pourquoi l'effort de notre société de discipline, qui est liée avec l'évaluation de la formation, a également augmenté. C'est pour cette raison, qu'à compter du 11. Juillet 2019, les **frais de gestion de CHF 50.-** seront facturés pour chaque demande de crédit.

Les frais de gestion ne couvrent que les coûts. La décision a été prise d'un prix unique pour toutes les demandes, afin de faciliter les démarches administratives.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Cordiales salutations,

Prof. Dr. med. Thierry Fumeaux
Président exécutif

Dr. med. Roger Lussmann
Président CFPC